



Palaiseau, le 2 avril 2022
DIR ENSAE/2022-111

Décision du 2 avril 2022

Fixant la composition et le fonctionnement du jury du concours ouvert en 2022 pour l'admission d'élèves non fonctionnaires, dits élèves titulaires, à l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE Paris), au titre du recrutement universitaire GEI-UNIV.

Le Directeur de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique

Vu le décret n°2010-1670 du 28 décembre 2010 relatif au groupe des écoles nationales d'économie et statistique ;

Vu l'arrêté du 6 août 2014 fixant les conditions d'admission des élèves non fonctionnaires à l'École nationale de la statistique et de l'administration économique ;

Décide :

Article 1

Le jury du concours ouvert en 2022 pour l'admission d'élèves non fonctionnaires à l'École nationale de la statistique et de l'administration économique, recrutement universitaire GEI-UNIV, est composé comme suit :

PRESIDENT

M. BISCOURP Pierre

Inspecteur général de l'INSEE

MEMBRES

Au titre de l'épreuve de mathématiques :

M. CHHOR Julien
M. DEPERSIN Jules
M. GIRARD Lucas

Au titre de l'épreuve d'entretien de motivation :

M. AVIGNON Rémi
M. CAZAUBIEL Arthur
Mme CURE Morgane
Mme SOLOTAREFF Rosalinda
M. TREVIEN Corentin
M. TRINH Jérôme

Article 2

En cas d'empêchement du président du jury, la présidence sera assurée par Mme SOLOTAREFF Rosalinda, Administratrice hors classe de l'INSEE.

Article 3

Le jury du concours arrête la liste des candidats admis à passer les épreuves orales, ainsi que la liste d'admis par ordre de mérite des lauréats.

Le Directeur de l'ENSAE Paris

ENSAE Paris
5, Avenue Henry Le Chatelier
TSA 26644
91764 PALAISEAU cedex
Pierre BISCOURP